



Accueil - Plan mercredi : l'accueil périscolaire des élèves

PLAN MERCREDI : L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ÉLÈVES

Le label Plan mercredi permet aux communes volontaires de mettre en place des activités périscolaires de qualité. Il garantit le savoir-faire des personnels d'encadrement et le contenu éducatif des activités proposées aux enfants.

Le label de qualité

Le ministère de l'Éducation nationale propose aux communes volontaires un label Plan mercredi pour créer un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Ce label garantit le savoir-faire des personnels d'encadrement et le contenu éducatif des activités proposées.

Les activités sont adaptées aux spécificités locales et aux équipements disponibles sur le territoire (sport, culture, nature). Elles sont également construites pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap. Enfin, l'offre à destination des familles est diversifiée grâce à l'apport de nouveaux financements.

À SAVOIR

La charte de qualité prend en compte l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap. Elle promeut le développement de la mixité sociale, la gratuité ou la tarification progressive. Elle prévoit également la mise en place d'une politique d'information des familles, notamment via le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, règlement intérieur, programme d'activités et de sorties ...).

Rassembler tous les acteurs des loisirs et de la culture

Le Plan mercredi permet de rassembler tous les acteurs du secteur périscolaire autour d'un projet de territoire partagé. Bibliothèques, musées, conservatoires, associations sportives et culturelles, fédérations d'éducation populaire, parcs, jardins, fermes pédagogiques regroupent leurs projets et leurs énergies pour constituer pour votre enfant une offre périscolaire riche et diversifiée.

Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribuent à l'épanouissement. Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties. Elles s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique. Elles aboutissent régulièrement à une réalisation : spectacle, confection d'objet, d'un livre, d'une œuvre artistique, organisation d'un jeu, d'un tournoi, etc. La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de votre enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi
un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés
de la maternelle au CM2

POURQUOI ?

- Développer une offre périscolaire de qualité
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

QUAND ?

Chaque mercredi
hors vacances scolaires

TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS

Un accompagnement de proximité

- des services de l'État : éducation nationale, jeunesse et sports
- des caisses d'allocations familiales (Caf)
- des associations partenaires
- du mouvement sportif

Un environnement juridique favorable

- un projet éducatif territorial labellisé
- Plan mercredi pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées

Des financements supplémentaires

- un investissement de 40 M€ par an jusqu'en 2022 : aides à l'investissement et à l'ingénierie, majoration de la bonification du Plan mercredi dans les territoires prioritaires
- des appels à projets départementaux à hauteur de 2 M€ pour l'année 2021

Février 2021

POUR ALLER PLUS LOIN

En savoir plus sur le site web du Plan mercredi

Télécharger le dépliant pour les collectivités : "s'engager dans un nouveau plan mercredi"

Publié le 4 février 2021